

Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon



Le Président

à

Monsieur le Préfet de la Gironde

Préfet de la région Aquitaine

Esplanade Charles de Gaulle

33077 BORDEAUX CEDEX

Copie pour information à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon

Lettre recommandée avec AR

Objet : SMURFIT-KAPPA

Monsieur le Préfet,

suite à l'accident survenu le 5 juillet 2012, au cours duquel une cuve de l'usine SMURFIT-KAPPA La Cellulose du Pin, située à Biganos, a éclaté, 3500 m³ de liquide nocif dit « liqueur noire », ont été répandus dans le périmètre de l'usine, liquide récupéré pour sa plus grande part dans le bassin de rétention Saugnac, sans empêcher cependant qu'une partie de ce produit (entre 100 et 500 m³ selon les sources) ne se déverse dans les cours d'eau qui se jettent dans le Bassin d'Arcachon, le Lacanau et la Leyre.

Par arrêté d'urgence du 6 juillet 2012 et arrêté complémentaire d'urgence du 9 juillet 2012, vous avez autorisé les dirigeants de la société SMURFIT-KAPPA à remettre en route leur station d'épuration afin de permettre le traitement des 50 000 m³ d'effluents stockés dans le bassin de rétention du Saugnac et leur évacuation par le collecteur du SIBA et donc leur rejet en mer par le wharf de La Salie, ceci afin de permettre l'inspection des installations et par la suite l'autorisation de reprise des activités de l'usine.

A ce jour nul ne peut garantir que ce rejet autorisé par votre Arrêté Préfectoral, n'ait aucun impact sur l'environnement et la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon.

A2DBA Siège social: 20 Avenue Pasteur 33260 La Teste de Buch

Pour nous contacter : contact@a2dba.org notre site : www.a2dba.org

Les imprécisions sur la nature exacte de ces effluents, qui sont apparues lors des diverses rencontres avec les pouvoirs publics (DREAL, sous-préfet, élus), les associations de protection de l'environnement et les responsables de la société et les conséquences qu'un tel rejet pourrait entraîner sur la qualité de l'eau et l'équilibre déjà fragile de la biodiversité du bassin d'Arcachon, amènent notre association à demander, en plein accord avec l'ensemble des associations locales et les élus du bassin, que soit respecté le principe de précaution et à ce titre vous prie de bien vouloir, Monsieur le Préfet, suspendre l'Arrêté du 6 juillet 2012, ainsi que l'Arrêté complémentaire d'urgence du 9 juillet 2012 autorisant le rejet des effluents traités par le collecteur du SIBA .

Nous souhaitons que vous demandiez à l'industriel de mettre en place une solution alternative en éliminant par voie terrestre la totalité de la liqueur noire diluée présente dans le bassin de rétention.

Cet accident du 5 juillet 2012 démontre à quel point il est urgent et nécessaire de décider que l'usine SMURFIT soit isolée du milieu environnant le plus rapidement possible, impliquant une remise en question à terme de tout rejet industriel au wharf.

Nous vous demandons donc que soit mis en place rapidement une instance de concertation avec l'ensemble des associations, élus , pouvoirs publics et responsables de l'entreprise pour élaborer un plan de sécurisation du territoire, en cas de nouvel accident pouvant se produire dans les installations de cette usine aussi peu compatible avec son environnement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre démarche, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma plus haute considération.

La Teste de Buch, le 28 juillet 2012

Gérard RUIZ
Association pour le
Développement Durable
du Bassin d'Arcachon.

A2DBA Siège social: 20 Avenue Pasteur 33260 La Teste de Buch

Pour nous contacter : contact@a2dba.org notre site : www.a2dba.org